

Motion des Présidentes et Présidents des Régions de France

Adoptée par le conseil des régions du 18 octobre 2020

Pour le maintien des sessions du Parlement Européen à Strasbourg

Depuis le mois de mars 2020, les sessions plénières du Parlement Européen ne se sont pas tenues au siège du Parlement Européen de Strasbourg. Sept sessions plénières du Parlement Européen ont manqué à Strasbourg, capitale européenne.

Les Régions de France s'inquiètent dès lors, aux côtés de la Région Grand Est, de cette situation critique qui met en danger le système démocratique européen.

Le Parlement Européen, seul organe communautaire élu au suffrage universel direct est le garant d'une bonne représentation démocratique des institutions européennes.

En ayant pris la décision d'organiser ses sessions plénières à Bruxelles depuis désormais huit mois, le Parlement Européen a envoyé un signal extrêmement négatif aux Etats Membres et aux citoyens européens.

Les Régions de France, toutes sensibilités politiques confondues, en appellent aujourd'hui à la responsabilité de la France et de son Président de la République.

La réponse de la France doit être forte et vigoureuse. Éroder la présence du Parlement Européen à Strasbourg revient aujourd'hui à attaquer un symbole de l'unité européenne.

A ce titre, les Régions de France regrettent fermement la décision du Parlement Européen d'organiser la première session plénière du Parlement Européen d'octobre « à vide », sans que les députés européens puissent se réunir à Strasbourg ni même à Bruxelles. Cette atteinte à la démocratie européenne affaiblit la France et ses Régions dans leur ambition européenne.

En dépit des conditions sanitaires, la décision de tenir les sessions plénières du Parlement Européen à Strasbourg ne doit pas être optionnelle.

Les Régions de France appellent l'Etat français à prendre toutes les mesures nécessaires pour apporter des garanties sanitaires aux députés européens, et réaffirment avec force leur détermination absolue en faveur du statut de Strasbourg, et leur volonté de défendre vigoureusement le siège du Parlement européen en France, à Strasbourg.

Les Régions de France entendent manifester autant que nécessaire leur investissement, toujours plus résolu, en faveur du Rayonnement de la France au sein des institutions européennes.

